

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise KHEPRI FINANCE Néant
Adresse de l'entreprise 129 BOULEVARD PASTEUR 94360 BRY SUR MARNE
Numéro SIRET 49883793900012
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent 12
ACTIF
Immobilités incorporelles: Fonds commercial * (010), Autres * (014)
Immobilités corporelles (028)
Immobilités financières (040)
Total I (044)
Stocks: Matières premières (050), Marchandises (060)
Avances et acomptes versés (064)
Créances (068, 072)
Valeurs mobilières (080)
Disponibilités (084)
Charges constatées d'avance (092)
Total II (096)
Total général (110)
PASSIF
Capital social (120)
Réserves réglementées (130)
Autres réserves (131)
Report à nouveau (134)
Résultat de l'exercice (136)
Provisions réglementées (140)
Total I (142)
Provisions pour risques (154)
Total II (154)
Emprunts et dettes (156)
Avances et acomptes reçus (164)
Fournisseurs (166)
Autres dettes (169)
Produits constatés d'avance (174)
Total III (176)
Total général (180)
RENVOIS
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an (193)
(2) Dont créances à plus d'un an (197)
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs (199)
(4) Dont dettes à plus d'un an (195)
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice (182)
Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice (184)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise KHEPRI FINANCENéant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 2

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 1 1

1

2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210				
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215		214				
		217		218	3 515	18 414		
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	3			
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	3 518	18 414	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	7 337	15 269		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	655	244	3 070	1 442		
	Rémunérations du personnel *			250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252				
	Dotations aux amortissements *			254	907	1 427		
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		997		
		260						
	Total des charges d'exploitation (II)			264	11 314	19 135		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(7 796)	(721)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280				
	Produits exceptionnels (IV)			290				
	Charges financières (V)			294	27	133		
	Charges exceptionnelles (VI)			300	1 161			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(8 984)	(854)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 8 984		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zone franche Corse (44. decies)	988		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Pôle de compétitivité (44. undecies)	990		
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354 8 984		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : *95.7... dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372 8 984		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	n° du centre de gestion agréé :	388		
Montant de la T.V.A. collectée		374	Effectif moyen du personnel* :	376	dont apprentis :	handicapés :		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	454	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KHEPRI FINANCE

Néant

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	7 904	412		414	7 904	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	681	472		474	681	476			
Immobilisations financières		480	1 142	482		484	1 140	486			
TOTAL		490	9 727	492		494	9 725	496			

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	7 224	502	680	504	7 904	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	432	562	227	564	659	566	
TOTAL		570	7 656	572	907	574	8 563	576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5			
	Frais de constitution		Licence patrim expert		Materiel de bureau		et Dépôts garanties				
	6	7		8		9		10			

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 16 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1	6 000	6 000											
2	1 904	1 904											
3	681	659	21		(21)								
4	1 140		1 140			(1 140)							
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	9 725	580	8 563	582	1 161	584	586	(21)	581	587	(1 140)	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583		594		595		
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).									591				
TOTAL					596	(21)	585		597	(1 140)	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies Abis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KHEPRI FINANCE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	957
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	957
Déficits de l'exercice	860	8 984
Total des déficits restant à reporter	870	9 941

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédits d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédits d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203		Crédits d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilière (BIC)	208		Autres imputations	211				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-3 du Code des Transports) (case à cocher)

800

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : KHEPRI FINANCE		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01012012 et clos le : 31122012		Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE31122012N° SIRET49883793900012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEKHEPRI FINANCE

ADRESSE (voie)129 BOULEVARD PASTEUR

CODE POSTAL94360VILLEBRY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueDénominationKHEPRI DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France)% de détention80,00Nb de parts ou actions800

Adresse : N°129VoieBOULEVARD PASTEUR

Code Postal94360CommuneBRY SUR MARNEPaysFRANCE

Forme juridiqueSADénominationSA ADVISIALE

N° SIREN (si société établie en France)% de détention20,00Nb de parts ou actions200

Adresse : N°63/65 RUE DE MERLVoie

Code PostalL2146CommuneLUXEMBOURG

Code PostalL2146CommuneLUXEMBOURGPays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance: DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance: DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2033-G 2012

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122012

N° SIRET 49883793900012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KHEPRI FINANCE

ADRESSE (voie) 129 BOULEVARD PASTEUR

CODE POSTAL 94360 VILLE BRY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2012

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et à la liberté d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts, pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification.

SAGE Experts-comptables janvier 2012

AGREMENT DGFIP C5112.11003

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065
(2012)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012012 et clos le 31122012

Régime simplifié d'imposition ☒
Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SU MARNE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

KHEPRI FINANCE
129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Identification du destinataire

651 Insp., IFU	315444 N° dossier	4 9 8 8 3 7 9 3 9 0 0 1 2 N° Siret
-------------------	----------------------	---------------------------------------

B ACTIVITÉ

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

ORGANISMES DE PLACEMENT EN VALEURS MOBILIERES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ①	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	8 984
------------------------	--	--	------------------------------------	--	--	-------

2 Plus-values ②	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du tableau 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
--------------------	---	--	--	--

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
--	--	--	--	---	--	--	--

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Zone franche Corse ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Ebis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 152.500 € HT)

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE. ☐

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA ☐ Visiteur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : ACTUAL Expertise et Conseil 16 rue Dubrunfaut 75012 PARIS 01.69.63.91.30.

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

A. BRY SUR MARNE, le 20022013
Signature et REVELLAT Evelyne
qualité du déclarant Gérante

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)
KHEPRI FINANCE
31122012

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n°2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%

plus ou moins values à long terme imposables au taux de 0 %

Chiffre d'affaires TTC

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N ° SIRET